

**LIGUE CAMEROUNAISE DES DROITS DE L'HOMME**  
**POUR LA DEFENSE DES LIBERTES FONDAMENTALES ET DU PLURALISME**  
**FONDATION CAMEROUNAISE des DROITS de l'HOMME et des LIBERTES (F.C.D.H.L.)**

---

- Membre affilié à la F.I.D.H. accréditée auprès de la Commission de l'O.U.A et de l'O.N.U.
- Membre Fondateur de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme.
- Membre de l'Association Internationale des Juristes et des Avocats-Experts-Consultants en Droits de l'Homme.  
Présidents d'Honneur à titre posthume :  
Dr. Félix MOUMIE                      Rubens UM NYOBE  
Ernest OUANDIE                      Afana OSSENDE  
Abel KINGUE                          Monseigneur Albert NDONGMO

**Le 05 janvier 2012**

**Bonjour Président KONE,**

**Nous accusons réception du communiqué relatif à la PÉTITION de l'Espace d'échange et de concertation des femmes du Mali: « NON AU CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE ADOPTÉ LE 2 DÉCEMBRE 2011! ».**

**La Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme s'aligne inconditionnellement sur la position du Président KONE concernant le rejet des mesures relatives au recul des Droits des femmes maliennes, nos sœurs.**

**Professeur Kapet de BANA,  
Président d'Honneur et chargé de mission  
en tant qu'en Ambassadeur itinérant de l'U.I.D.H .**

**P.J. Communiqué de Presse de l'Espace d'échange et de concertation des femmes du Mali- INDIGNONS-NOUS!**

**COORDINATION INTERNATIONALE PERMANENTE – DELEGATION en FRANCE**

85, boulevard Saint – Michel - 75005 – PARIS - tél/fax : (+33) 143.258.050.

« Mémoire d'Afrique » : <http://africa.smol.org> Chargé de mission : Victor TOKAM : [tokamkaptu@orange.fr](mailto:tokamkaptu@orange.fr)

**Correspondance nationale :**

- **Fondation panafricaine des devanciers, héros et martyrs : Douala- Tel : 77 67 50 46/ 99 20 09 06 – [acrpac@yahoo.fr](mailto:acrpac@yahoo.fr)**

- **Observatoire des Droits de l'Homme: Yaoundé – Cameroun tél. : +237. 976.00.56 –**

- **Courriel : [hrm\\_odh@yahoo.fr](mailto:hrm_odh@yahoo.fr) Site : [www.odh.cmonsite.fr](http://www.odh.cmonsite.fr)**

- **OS-CIVILE – Organe de la Société Civile - BP. 3 Kousseri. Cameroun**

**Tél. (00237) 675 06 77/602 94 07 - Cameroun. : [os\\_civile@yahoo.fr](mailto:os_civile@yahoo.fr)**

- **Correspondance à Genève : Association Maison de l'Afrique à Genève (MAGE) :**

**19, rue du Perron - 1204 Genève – Suisse tel : +41 22 311 26 30 +41 70 633 38 33 – mail : [info@maison-afrique-geneve.org](mailto:info@maison-afrique-geneve.org)**

**Secrétariat permanent international : Anne Marie POTTIER : [africa@smol.org](mailto:africa@smol.org)**

## **Communiqué de Presse de l'Espace d'échange et de concertation des femmes du Mali**

### **INDIGNONS-NOUS!**

Indignons-nous face au nouveau Code des personnes et de la famille, qui vient d'être adopté en seconde lecture par l'Assemblée Nationale, le 2 décembre 2011.

Ce code, qui était censé corriger les discriminations et améliorer le statut de la femme malienne et des enfants maliens, en réduisant les inégalités et en harmonisant les lois internes avec les conventions régionales et internationales ratifiées, a été une véritable déception et un vrai recul en matière de droits humains des femmes et des enfants.

Comment comprendre qu'après la ratification par le Mali des instruments régionaux de protection des droits de la femme, comme le Protocole de Maputo et la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard de la femme, le Mali puisse élaborer un Code des personnes aussi discriminatoire et rétrograde, qui légitime les inégalités? Même les droits qui avaient été acquis depuis 1962 et 1973 ont été remis en cause dans ce nouveau Code des personnes et de la famille. Nous avons ainsi reculé de 50 ans.

Le Mali est donc un Etat qui ratifie les textes régionaux et internationaux pour faire bonne figure et empêche ensuite ses citoyens d'en jouir. Ses dirigeants sont pourtant fiers de clamer que la démocratie malienne est un modèle. Quelle démocratie? Et quel respect des droits de l'homme? Ce code est inique, car il institue de nouvelles discriminations et en légitime d'autres.

Le 3 novembre 2000, à l'issue du Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, les Ministres et Chefs de Délégation des Etats et Gouvernements des pays ayant le Français en partage ont adopté la Déclaration de Bamako. Celle-ci affirme: *«la démocratie, pour les citoyens, y compris, parmi eux, les plus pauvres et les plus défavorisés, se juge, avant tout, à l'aune du respect scrupuleux et de la pleine jouissance de tous les droits, civils et politiques, économiques, sociaux et culturels, assortis de mécanismes de garanties ...»*. Le Mali a souscrit à cette déclaration, qui contient des engagements qu'il se doit de respecter.

Indignons-nous, parce que la République du Mali ne respecte pas ses engagements! Aucun pays ne peut atteindre un développement durable en marginalisant la moitié de sa population. C'est pourquoi nous invitons Monsieur le Président de la République, Amadou Toumani Touré, grand défenseur des droits des femmes, ses sœurs, et des enfants, ses amis, à ne pas promulguer ce texte, qui a cessé d'être consensuel et qui viole notre Loi fondamentale, la Constitution.

Indignons-nous !

**L'Espace d'échange et de concertation des femmes du Mali**